

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2022**

Nombre de Conseillers :	En Exercice :	15
	Présents :	15
	Votants :	15

L'an deux mil vingt deux, le treize septembre le Conseil Municipal de la commune de CHÊNEX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. CRASTES Pierre-Jean, Maire.

Date de convocation : Jeudi 08 Septembre 2022

Présents : Messieurs CRASTES Pierre-Jean, PARENT Philippe, ROTH Jean-Luc, CARRILLAT Olivier, GENOUX-PRACHEX Lionel, DUVAL Léon, BOURDIN Fabian.
Mesdames BONIER Laurence, CHARDON Audrey, COINDET Jocelyne, BAYAT-RICARD Marianne, GONTHIER-GEORGES Céliane, LAMARLE Nadège, VALLENTIEN Jennifer, ALLARD-VAUTARET Claire.

Excusés :

LAMARLE Nadège a été élue secrétaire.

CONVENTION SYANE
PROGRAMME ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute Savoie envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2022, l'ensemble des travaux relatifs à l'opération

Travaux de GROS ENTRETIEN RECONSTRUCTION – Programme 2022
figurant sur le tableau en annexe :

D'un montant global estimé à :	36 777,00€
Avec une participation financière communale s'élevant à :	21 552,00€
Et des frais généraux s'élevant à :	1 103,00€

Afin de permettre au Syndicat de lancer la procédure de réalisation de l'opération, il convient que la Commune de Chênex :

- APPROUVE le plan de financement des opérations à programmer figurant en annexe, et notamment la répartition financière proposée
- S'ENGAGE à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie sa participation financière à cette opération

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

Après avoir pris connaissance du plan de financement de l'opération figurant en annexe et délibéré,

- **APPROUVE** le plan de financement et sa répartition financière
D'un montant global estimé à : 36 777,00€
Avec une participation financière communale s'élevant à : 21 552,00€
Et des frais généraux s'élevant à : 1 103,00€

- **S'ENGAGE** à verser au syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de Haute-Savoie 80% du montant du taux de contribution au budget de fonctionnement (3% du montant TTC) des travaux et des honoraires divers, soit : 882 euros sous forme de fonds propres après la réception par le SYANE de la première facture de travaux.
Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération.

- **S'ENGAGE** à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie, sous forme de fonds propres, la participation (hors frais généraux) à la charge de la Commune. Le règlement de cette participation interviendra après la réception par le SYANE de la première facture de travaux, à concurrence de 80% du montant prévisionnel, soit : 17 242,00 euros
Le solde sera régularisé lors du décompte définitif

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS, POUR EXTRAIT
CONFORME,

Le Maire,
Pierre-Jean CRASTES.

